

La ville de FORBACH a décidé, par arrêté n°1938 du 3 Mai 2018, d'engager la 10^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2003.

La ville de FORBACH a engagé la modification N°10 du Plan local d'Urbanisme en vue de permettre :

- *La création d'un Emplacement réservé rue de Rosselmont pour pose de conduites d'assainissement et de déversoir*
- *Un ajustement des limites de certaines zones sur le plan de zonage.*
- *Un ajustement et allègement de certaines prescriptions du règlement du PLU*

1. La création d'un Emplacement réservé rue de Rosselmont pour pose de conduites d'assainissement et de déversoir

Comme suite aux inondations observées en juin et juillet 2017 lors des derniers orages intenses, la ville de Forbach a sollicité ARTELIA pour engager une mission d'étude et de définition des travaux pour maîtriser les ruissellements du bassin versant et contenir les débits de pointe dans le secteur de la Rue de Rosselmont.

Afin d'apporter la meilleure réponse technique et proposer un scénario d'aménagement le plus optimal possible pour répondre aux débordements urbains et péri-urbains, ARTELIA a proposé à la ville de Forbach d'adopter une démarche de gestion intégrée de la problématique. Il a ainsi été réalisé :

- La caractérisation complète en période de retour des événements orageux de juin et juillet 2017 sur la base de pluies radars ;
- La réalisation d'investigations de terrain détaillées réseaux et surface pour cerner le fonctionnement hydraulique de la zone ;
- L'étude des écoulements interconnectés en surface et en réseau, avec toutes les possibilités d'optimisation des ouvrages existants. L'étude a été réalisée à l'aide d'une modélisation numérique 1D/2D couplant les écoulements de surface et les écoulements en réseaux enterrés ;
- La proposition d'aménagements chiffrés pour résorber au mieux la problématique dans le cadre d'une gestion intégrée du risque inondation.

Au regard des études de terrains réalisées ainsi que des éléments d'études pris en compte et modélisés il convient de retenir les faits marquants suivants :

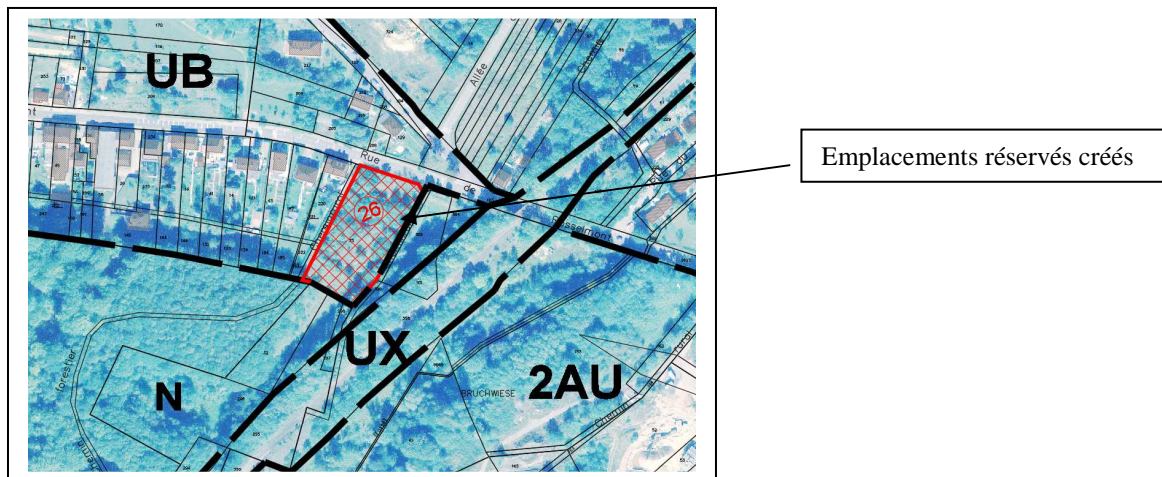
- La ville de Forbach souhaite prémunir le quartier étudié des débordements pour une pluie de période de retour 10 ans, de forme ajustée à celle de la pluie de 2017 ;
- Les terrains réalisés ont fait apparaître un état d'ensablement important des collecteurs amont du bassin et du bassin. A noter que la résorption de cet état, qui a été pris en compte dans les calculs permet une amélioration sensible des ouvrages sans toutefois résorber les débordements
- Les débordements touchent principalement deux zones : l'aval de la rue de Rosselmont et le square des Ifs. La correction des débordements "rue de Rosselmont" permet de traiter 80 % de la problématique.

Finalement, après étude et modélisation, quatre grandes thématiques de travaux ont été proposées dont l'agrandissement du bassin d'orage situé rue de Rosselmont.

Ainsi, le bassin d'orage situé en aval de la zone d'étude servira d'exutoire aux eaux pluviales et excédentaires de ce projet. Une fois curé, ce bassin atteindra sa pleine capacité pour un événement de la même grandeur que celui de juillet dernier. Pour l'ensemble de ce projet, il est prévu de ramener un volume important d'eau supplémentaire jusqu'au bassin, ce qui nécessite son agrandissement.

La surface actuellement occupée par le bassin est d'environ 600 m². Il est prévu l'acquisition par la Commune de la parcelle voisine à celle du bassin cadastrée section 40 parcelle 35, sise rue de Rosselmont d'une

contenance de 4166 m². Cette dernière autrefois zone humide marécageuse a été remblayée depuis. Elle pourra ainsi retrouver son fonctionnement initial en accueillant les eaux de ruissellement lors des gros orages. La surface finale disponible avec l'acquisition de cette parcelle devrait être égale à environ 4766 m². Une conduite exutoire de DN 250 permettra de faire transiter les effluents vers le réseau unitaire en aval, et une conduite trop plein avec déversoir d'orage permettra d'éviter les débordements du bassin en cas d'orage violent.

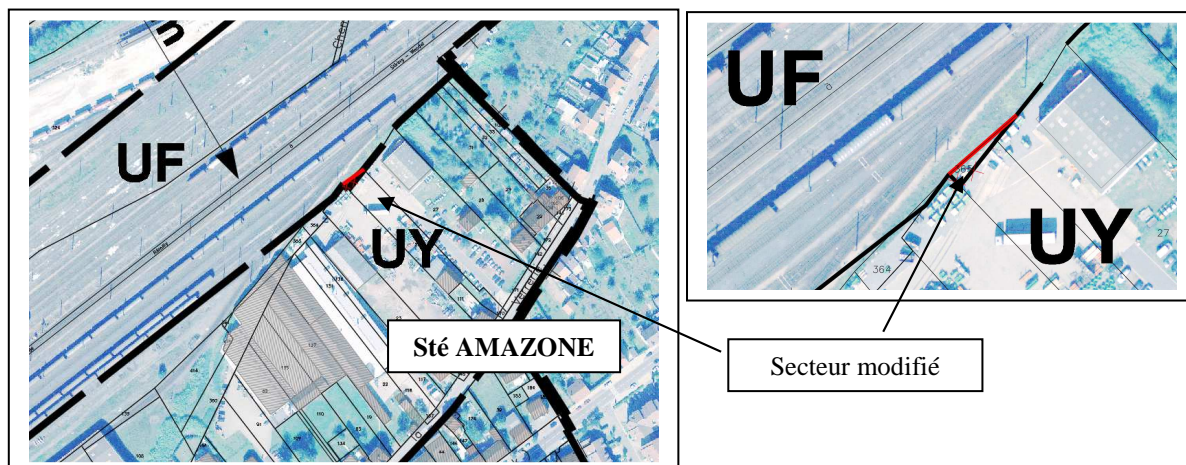


2. Rectification d'une erreur matérielle du zonage UY sur le secteur de la rue de la Verrerie au niveau du terrain d'emprise de la Société AMAZONE

La Sté AMAZONE implantée depuis plus de 50 ans rue de la Verrerie, sur le secteur classé en zone UY du PLU, souhaite construire un hall de production supplémentaire sur le site. Lors de l'étude de faisabilité, il a été constaté que le trait de zonage entre la zone UY et la zone UF présentait un léger décalage par rapport à la limite de propriété AMAZONE/SNCF.

Afin de permettre à la Sté AMAZONE de se développer dans les meilleures dispositions notamment par rapport aux règles de prospect, il convient de rectifier la limite du trait de zonage UY/UF en continuité avec la limite parcellaire, en particulier au niveau de la parcelle cadastrée Section 45 Parcelle 365.

Cette modification souhaitée n'impacte nullement la philosophie générale du P.A.D.D.



3. Ajustement mineur du règlement de la zone UA (Sous zone UAI - Secteur piscine)

Depuis la révision du PLU du 19 décembre 2003, la zone UA comporte une sous zone UAI destinée à accueillir une zone de loisir à l'extrémité de la rue Félix Barth sur le secteur comportant déjà l'Hôtel Mercure, les tennis du Val d'Oeting ainsi que le complexe de la piscine olympique.

L'évolution des enjeux et des besoins en matière d'urbanisme sur ce secteur implique une modification mineure du règlement en vue de permettre la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante (EHPAD).

Situés à l'entrée de ville la plus proche du centre-ville, à proximité immédiate du parc du Schlossberg, et de la piscine, ces terrains appartenant à la commune constituent l'emplacement idéal pour y édifier une structure de ce type. A cet effet, Il s'agit de préciser dans le règlement de la zone UA la possibilité d'accueillir un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans la sous zone UAI à vocation de zone de loisirs, de la zone UA.

Cette modification souhaitée n'impacte nullement la philosophie générale du P.A.D.D.

